



Rupture de bail par proprietaire avant trois ans

Par Visiteur

Bonjour , je suis proprietaire d'une maison que je loue depuis mars 2010 a des locataires , pour un bail de trois ans , hors nous avons décider moi et mon épouse de vendre cette maison pour des raison personnel , puis je casser le bail ,maintenant alors qu'il n'a pas expiré des trois années , pour vendre notre bien , par recommander avec accuser de réception
merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement vous ne pouvez donner préavis à vos locataires que 6 mois avant l'expiration du bail et cela pour un motif valable (vente du logement ou reprise du logement afin de vous loger ou votre épouse,ou vos ascendants, vos descendants ou ceux de votre épouse conjoint, de son partenaire ou de son concubin notoire).
En outre si vous souhaitez vendre vous devez d'abord proposer la vente à vos locataires.

Cordialement